

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 553

Artikel: Philtres d'amour
Autor: Baechtold, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROTECTIONNISME

Les agriculteurs, le temps et la loi

La politique agricole a des raisons que la «ratio legis» ne connaît pas. Ainsi, l'été dernier, le Conseil fédéral a pris deux mesures, temporaires il est vrai, dont le fondement juridique apparaît inexistant, — selon le professeur Giger tout au moins, auquel les importateurs de fruits ont demandé une expertise.

L'été dernier donc, en vue de faciliter l'écoulement de fruits indigènes estimés exceptionnellement abondants (poires, pommes, pruneaux), le Conseil fédéral a pris deux ordonnances, augmentant l'une de 4 à 25 francs les droits de douane sur les pêches importées, l'autre de 18 à 40 francs ces mêmes droits sur les raisins de table étrangers. Les deux textes ont été mis en vigueur par décision présidentielle, pour environ deux et cinq semaines respectivement.

Le Conseil fédéral a voulu fonder ces deux augmentations temporaires sur la Loi du 19 juin

1959 sur le tarif des douanes suisses, et plus précisément sur l'article 8, qui attribue des compétences exceptionnelles à l'exécutif en cas de «conditions extraordinaires des relations avec l'étranger».

Tout indique que des circonstances aussi spéciales n'existaient pas alors; il faut donc chercher ailleurs la justification de mesures touchant à des positions du tarif douanier consolidées auprès du GATT et confirmées dans un échange de lettres avec la CEE. En fait, les pêches fraîches et autres raisins de table revêtent une valeur symbolique aux yeux de ceux qui veulent défendre la production agricole indigène contre toute forme de concurrence de la part de produits étrangers, analogues ou de substitution.

Depuis des années, l'Union suisse des paysans réclame le colmatage des dernières fentes dans le barrage élevé à la frontière suisse. Et que les juristes et les consommateurs suisses se débrouillent!

A Brougg, où décidément on ne s'embarrasse guère de considérations générales, on pourrait

par exemple méditer sur deux questions:

— à force d'accuser les autres de pratiquer des prix de dumping pour écouler leurs excédents agricoles, la Suisse oublierait-elle qu'elle pratique aussi massivement le subventionnement à l'exportation de ses produits, laitiers notamment?

— et qui, sinon les coopératives et autres sociétés agricoles, pousse à l'importation massive d'aliments fourragers, générateurs de surproduction de viande et de lait dont l'écoulement pose des problèmes quasiment insurmontables?

On dit que M. Honegger, qui vient de répondre assez fermement aux revendications agricoles, s'apprête à nouveau à punir les producteurs étrangers de pêches et de raisins de table, et, du même coup, les consommateurs suisses — lesquels il est vrai en ont vu et subi d'autres.

* * *

Il ne s'agit pas ici, on l'aura compris, de suggérer de sacrifier systématiquement les gains des producteurs suisses à ceux des consommateurs.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

Philtres d'amour

S'il fallait une démonstration que l'argent engendre la monotonie on l'aurait sur les paquebots. Entre gens de première classe en s'em...

Oui, à part un barbu (suivi d'une amie servante) et un magistrat loufoque (qui poussait les dames dans la piscine), mes compagnons de croisière suivaient l'ennui. Un seul soir la table du commandant s'anima: deux Françaises excitées parlèrent de breuvages mystérieux que les Tahitiennes font boire aux Européens. D'autres sortilèges furent évoqués, utilisés disait-on par les indigènes pour

ravir le cœur des Occidentaux. Tout le monde avait bu. Le commandant, lui, entreprenait ferme la compagne du barbu, fort jolie créature.

L'homme à la barbe vint à ma table et, à la faveur de quelques whiskies, me conta une curieuse aventure.

Il avait étudié les civilisations primitives du Pacifique, quand, un jour, lui vint l'idée d'expérimenter une antique formule de magie amoureuse. Il adressa d'Australie à l'une des plus inaccessibles ladies d'Angleterre une lettre qu'il frotta avec un talisman. De retour à Londres, il rendit visite à la lady qu'hélas il trouva laide. Mais, en conversant avec ses amis, il dut se rendre à l'évidence: elle était encore belle, mais il ne la voyait plus du même œil. C'est lui qui avait été ensorcelé.

— Mon indifférence excita la dame et finit par la rendre effectivement amoureuse de moi, ajouta le barbu.

Sa jolie compagne, cessant d'écouter le commandant, se tournait parfois vers nous, cherchant du regard son maître.

Je demandai:

— C'est elle, la lady?

Le barbu plongea son regard dans le mien: «Bien sûr, dit-il. Elle m'a suivi sur ce bateau. Bien sûr aussi, je ne l'ai pas épousée.»

— Avez-vous conservé le talisman?

— Bien sûr encore. Vous voulez le voir?

Il s'esquiva puis revint avec une boîte sculptée dont il extirpa un piquant blanc et noir, que je crus reconnaître (un cheveu d'une poupée de sorcière

La réflexion amorcée par une telle «étude de cas» est tout autre.

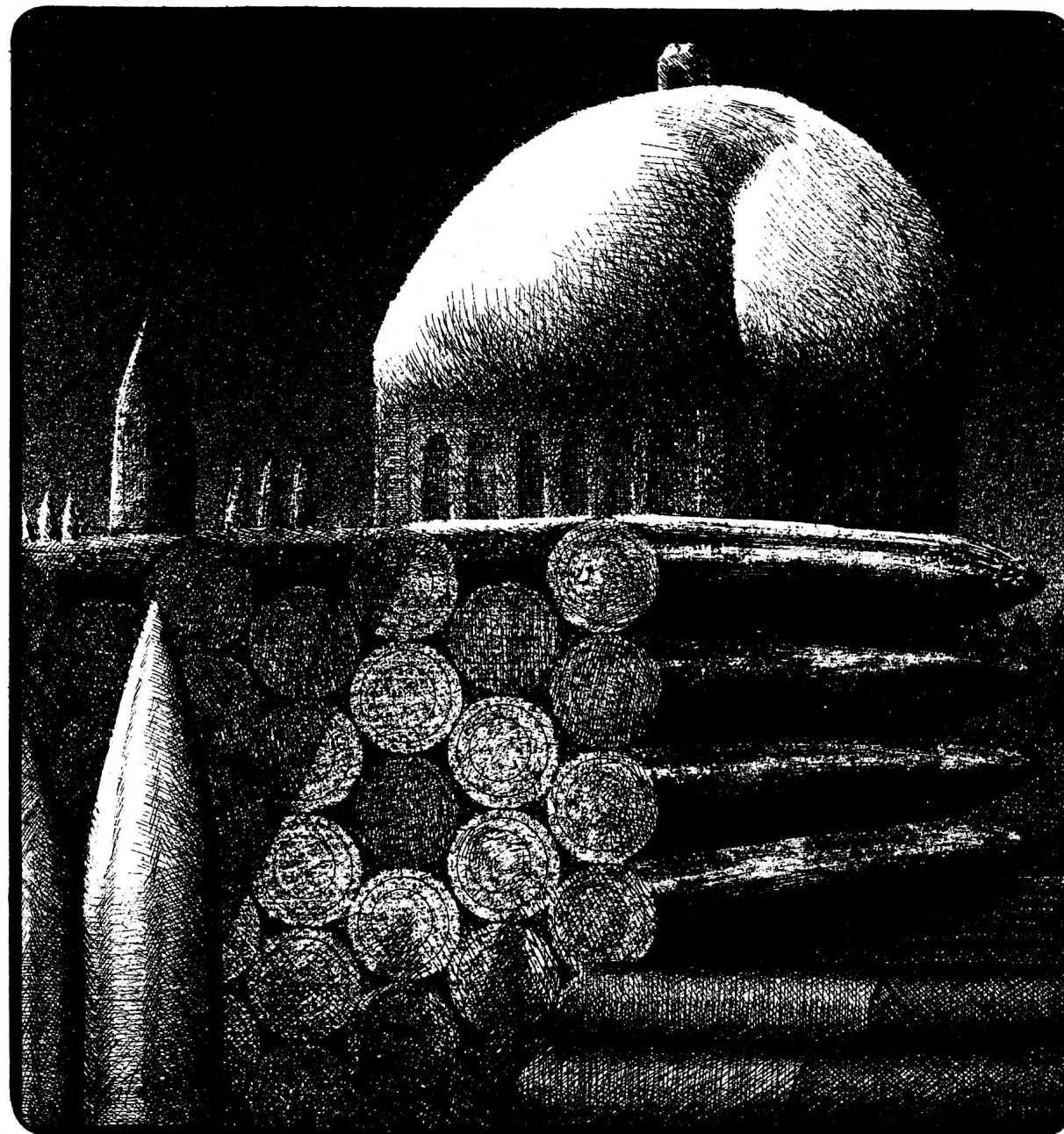
Dans ces colonnes, nous mettons depuis longtemps l'accent sur le caractère trompeur de mesures qui, souvent suggérées par les organisations faïtières agricoles et prises par la Confédération, confondent les intérêts des petits et des gros producteurs, des agriculteurs de plaine et des agriculteurs de montagne, par exemple.

Si au surplus ces mesures réclamées et concoctées «au sommet» ne répondent pas à une logique cohérente, pour trompeuse qu'elle soit en tout cas, alors il est temps de reprendre les problèmes sous un autre éclairage.

Nul doute par exemple que dans ce pays le consommateur comprendrait que les produits indigènes lui soient vendus plus cher si on lui expliquait qu'il paie le prix juste pour véritable protection, répartie équitablement, de la production indigène. Nul doute que les circonstances climatiques de l'été rendent une telle approche encore plus urgente et nécessaire.

aperçue dans un musée à l'escale de Sydney). J'étais farceur alors. Je saisis le piquant et me mis à le serrer dans mes mains, le faisant passer d'un doigt à l'autre, l'air inspiré.

Au même moment, la lady se leva et s'approcha de nous. J'eus la révélation que le barbu lui était soudain devenu indifférent car c'est à moi qu'elle souriait et déjà je la trouvais moins séduisante. Mais le piquant avait roulé sous la table et le commandant du bord qui s'était approché, se pencha pour le ramasser. Prévenant son geste, je saisis le talisman, l'enfermai dans la boîte et le tendis au barbu qui s'en fut. La lady le suivit avec son regard d'esclave. Et moi, je me surpris à murmurer: «Dieu qu'elle est belle!»



G. B. Nouveaux crédits militaires: la fièvre monte à Berne